

monde de piédestal assez haut pour porter la croix du Christ. Et c'est pour l'élever au-dessus de nos villes et de nos campagnes que nos cathédrales ont lancé jusqu'aux nuages leurs flèches dentelées.

« La Croix bénit le front de nos petits enfants, et c'est ce signe sacré que tracent les pères sur le front de leurs fils, quand ils veulent leur laisser une suprême bénédiction.

« C'est la croix encore qui consacre vos prêtres. Enfin, par tout l'univers et chez toutes les nations, sauf en Chine, la croix est le signe de l'honneur et la récompense des braves.

« Cette croix, messieurs, on vient de l'enlever de tous les prétoires de France.

« A cette occasion quelqu'un a dit à la tribune de la Chambre : « Il n'y a dans cette affaire qu'une question de mobilier. » Nous clouons cette parole au pilori des paroles ineptes et imbéciles.

« Je ne rechercherai pas, ici, s'il existait une loi qui obligerait à cela. Je ne rechercherai pas si le Sénat a bien approuvé la diminution de 100 francs faite sur le budget de la justice comme une injonction adressée par nos députés à nos ministres. Je ne rechercherai pas si le Sénat n'avait pas déclaré qu'il n'entendait créer aucune obligation au gouvernement.

« Non. Car je ne veux pas faire ici de la discussion politique.

« Qui donc a exigé cette mesure ?

« Serait-ce la magistrature ?

« Nous connaissons des magistrats dont la science et l'indépendance sont notre sécurité. Il ne leur déplaisait point que le grand Juste planât sur les salles où ils rendent la justice.

« Est-ce le barreau ?

« Ses membres ont, par leur profession, contracté l'habitude de la contradiction. La présence du Christ ne gênait pas même les incrédules. Pas un barreau de France n'a jamais rien demandé de semblable.

« Seraient-ce les libres-penseurs ?

« Les libres-penseurs eux-mêmes savent que Jésus-Christ fut le plus grand des hommes, — qu'il est resté la pierre angulaire de l'humanité, — que sans lui il n'y aurait plus ni justice, ni liberté, ni fraternité. Il ne leur déplaisait point que le grand condamné pesât — je ne dis plus planât — sur les enceintes où les témoins peuvent tromper et les juges se tromper.